REPUBLIQUE DU BURUNDI MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL PROJET SNPA-DB/BDI/98/G31

INSTITUT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA NATURE (INECN)

RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE

Thème : Identification des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique dans la zone écologique de la dépression de Kumoso

Rapport final

Par:

NTIMPIRANGEZA Firmin

BUJUMBURA, Avril 2004

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES ABREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	4
I.1. Contexte et justification	4
I.2. Méthodologie appliquée	5
II. ETAT DES LIEUX	6
II.1. Contexte physique et climatique	6
II.2. Contexte socio-économique	
II.3. Végétation	
II.4. DESCRIPTION DE LA BIODIVERSITE DE LA ZONE ECOLOGIQUE	0
DE LA DEPRESSION DE KUMOSO	R
II.4.1. PRINCIPAUX SITES DE LA BIODIVERSITE	
II.4.1.1. AIRES PROTEGEES	
II.4.1.1.1. Description des aires protégées de la zone écologique de la	0
dépression de Kumosodépression de Kumoso	Q
II.4.1.1.2. Evaluation de la gestion des aires protégées de la zone écologique	0
de la dépression de Kumosode la dépression de Mumoso	
II.4.1.2. AIRES NON PROTEGEES	10
II.4.1.2.1. Complexe marecageux de la basse.	12
MALAGARAZI- basse RUMPUNGWE	12
II.4.1.2.2. La forêt claire de Ruhotsa-Nyabitangu	
II.4.1.2.3. Le "Tunnel" de Gisuru	
II.4.1.3. L'AGROBIODIVERSITE	
II.4.1.3.1. Ressources biologiques agricoles	
II.4.1.3.2. Diversité des espèces animales domestiques	
II.4.1.3.3. Ressources biologiques sylvicoles	
II.4.2. ACCES DES POPULATIONS AUX RESSOURCES DE LA	10
BIODIVERSITE	15
II.5. QUESTIONS PRIORITAIRES REGIONALES	
III.O. QOLOTIONOT MOMITAINEO NEGION/LEO	10
III. BESOINS ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	17
III.1. ETABLISSEMENT, MAINTIEN ET SURVEILLANCE D'UN RESEAU	
INTEGRE D'AIRES PROTEGES ET D'AUTRES ZONES SPECIALES	
REPRESENTATIVES DE LA BIODIVERSITE, ET CONSERVATION EX-	
SITU DES ELEMENTS UTILES ET OU MENACES DE LA BIODIVERSIT	
SUR UNE BASE PARTICIPATIVE, DANS LA ZONE ECOLOGIQUE DU	_
	17
KUMOSOIII.1.1. AMELIORATION DU MAINTIEN ET DE LA SURVEILLANCE DES	
PAYSAGES PROTEGES DE GISAGARA ET KINOSO ET DES	
MONUMENTS NATURELS DE KARERA ET NYAKAZU	17
III.1.1.1. Evaluation des capacités à renforcer	
III.1.1.2. Actions de renforcement des capacités à mener	18
III.1.2. PROTECTION ET MAINTIENT DU SYSTEME HYDROLOGIQUE DES	
MARECAGES DE LA BASSE MALAGARAZI-BASSE RUMPUNGWE	

III.1.2.1. Evaluation des capacités à renforcer	. 18
III.1.2.2. Actions de renforcemet des capacités à mener	. 19
III.1.3. PROTECTION DE LA FORET CLAIRE DE RUHOTSA-NYABITANGU	
ET DU TUNNEL DE GISURU	.19
III.1.3.1.Evaluation des capacités à renforcer	.19
III.1.3.2. Actions de renforcement des capacités a mener	
III.2. CONSOLIDATION DE L'UTILISATION DURABLE ET VALORISATION	
DES RESSOURCES SAUVAGES DES AIRES PROTEGEES DU	
KUMOSO SUR UNE BASE PARTICIPATIVE EN FAVORISANT L'ACCE	S
DES POPULATIONS AUX RESSOURCES DE LA BIODIVERSITE	
III.2.1. ACCES FACILE DES COMMUNAUTES DE BASE AUX	
RESSOURCES DES AIRES PROTEGEES DU KUMOSO	20
III.2.1.1. Evaluation des capacités à renforcer	
III.2.1.2. Actions de renforcement des capacités à mener	
III.2.2. VALORISATION DES RESSOURCES SAUVAGES	
PARTICULIEREMENT CELLES DES MONUMENTS	
NATURELS DE KARERA ET NYAKAZU	21
III.2.2.1. Evaluation des capacités à renforcer	
III.2.2.2. Actions de renforcement des capacités à mener	
III.3. CONSOLIDATION DE L'UTILISATION DURABLE DES	~~
RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITE	22
III.3.1. ACCES FACILE DES COMMUNAUTES DE BASE AUX	~~
RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITE	22
III.3.1.1. Evaluation des capacités à renforcer	
III.3.1.2. Actions de renforcement des capacités à mener	
III.4. LA PRESERVATION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET	
PARTAGE JUSTE ET EQUITABLE DES AVANTAGES DECOULANT	
DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES	23
III.4.1. Evaluation des capacités à renforcer	
III.4.2. Actions de renforcement des capacités à mener	
III.5. STRATEGIE DE RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR	20
LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE DANS LA ZONE	
ECOLOGIQUE DE LA DEPRESSION DE KUMOSO	24
III.5.1. OBJECTIF GLOBAL	
III.5.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	
III.5.3. ACTIONS A MENER	
III.O.O. / O FIO NO / (WEIVELY	20
IV. PROCHAINES ETAPES ET ACTIVITES FUTURES ENVISAGEES	36
V. SUIVI ET EVALUATION	36
VILIDDO IET DECIONAL DE DENEODOFMENT DECIONADACITES	0 - 7
VI. PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	3/
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	41
ANNEXES	43

LISTES DES ABREVIATIONS

FAO : Food Agriculture organisation

INECN : Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature

ISABU : Institut des sciences Agronomiques du Burundi

IRAZ : Institut de Recherche Agronomique et Zootechniques

MININTER : Ministère de l'Intérieur

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

MINATET : Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du

Tourisme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

SOSUMO : Société Sucrière du Moso

IGEBU : Institut Géographique du Burundi

CRS: Catholic Relief Service

DPAE : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

MIN.JUSTICE : Ministère de la Justice

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SNPA-DB : Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique

U\$: Dollar des Etats Unis

I. INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A une période relativement récente, des cris d'alerte se sont élevé pour mettre en garde les habitants de la planète contre les menaces qui pèsent sur l'avenir des ressources naturelles en général et de la diversité biologique en particulier.

Le Burundi s'est senti concerné. Il a élaboré la Stratégie National et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique. (SNPA- DB), en vue de corriger le disfonctionnement dans la conservation de la Diversité biologique, l'utilisation rationnelle et partage juste et équitable des ressources biologiques (PNUD, 2000).

Le projet SNPA- DB/BDI/98/G31 a été créé pour accomplir cette mission. Il a pour objectif global de contribuer à la mise en œuvre de la SNPA- DB par l'évaluation des besoins en renforcement des capacités à travers les priorités nationales définies :

- Identification des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures générales de conservation et d'utilisation durable in situ et ex situ
- Identification des besoins de renforcement des capacités en matière de taxonomie
- Identification des besoins de renforcement des capacités sur la méthodologie d'évaluation et d'atténuation des menaces spécifiques pesant sur les composantes de la diversité biologique
- Identification des besoins des renforcement des capacités sur l'accès aux ressources et le partage des avantages découlant de leur utilisation
- Identification des besoins de renforcement des capacités du centre d'échange d'informations en matière de Diversité biologique.

Des études au niveau national sur toutes ces priorités ont été faites et ont produit des rapports qui font ressortir des conclusions qui certes seront bénéfiques pour le pays en général mais qui n'entrent pas au fond des particularités régionales. C'est pour compléter ces études qu'il a été demandé à 5 consultants régionaux de procéder à l'identification des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA- DB dans les 5 régions écologiques que compte le Burundi.

Le présent rapport concerné :

L'Identification des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique dans la Zone écologique de la dépression de Kumoso.

I.2. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Il s'agissait d'abord d'élaborer un document préliminaire qui devait servir de base dans les consultations et concertations régionales. Ce document était produit sur base des rapports des consultances régionales, des rapports des ateliers régionaux et des SNPA- DB.

Il s'agissait ensuite de faire des consultations et des concertations régionales pour identifier les besoins en renforcement des capacités pour la gestion de la diversité biologique.

Les consultations et concertations qui ce sont déroulées du 17 au 23 décembre 2003 ont permis d'échanger avec certaines autorités de l'administration provinciale, de l'administration communale, de l'administration à la base, la population rencontrée sur le terrain de travail, les responsables techniques du MINAGRI et MINATET, des représentants des associations locales et des ONGs oeuvrant dans les secteurs proches de la gestion des ressources biologiques des provinces Makamba, Rutana, Ruyigi et Cankuzo sur lesquelles s'étend la zone écologique de la dépression de *Kumoso*.

Concrètement, les échanges menés entre nous et ces différents groupes étaient basés sur la méthodologie Accélérée de Recherche Participative, et nous avons dû recourir à l'Interview Semi-Structuré comme outil de travail

C'est à partir de ces consultations et concertations que ce rapport d'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA- DB au niveau de la Zone écologique de la dépression de *Kumoso* a été produit.

II. ETAT DES LIEUX.

II.1. CONTEXTE PHYSIQUE ET CLIMATIQUE.

La zone écologique de la dépression de *Kumoso* est située à l'Est du Burundi et est limitrophe de la Tanzanie. Elle s'étend sur les régions naturelles de *Kumoso* et *Buragane*, c'est à dire sur une partie des provinces de Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Makamba (voir carte de localisation ci-dessous). Elle est limitée à l'Ouest par les reliefs abrupts de la partie orientale des plateaux centraux, à l'Est par la Tanzanie et au Sud par la terminaison Sud de la Crête Congo-Nil.

La zone écologique de la dépression de *Kumoso* appartient d'après la classification de Köppen au climat des savanes tropicales. Le régime pluviométrique est sujet à des fluctuations. La saison sèche qui s'étend généralement de juin à septembre peut cependant s'étendre sur 5 au 6 mois selon les années.

L'altitude est comprise entre 1000 et 1600 m, les précipations moyennes annuelles sont inférieures à 1200 mm et les températures supérieures à 23°C avec des extrêmes de 37°C enregistrées à Kinyinya.

La zone écologique de la dépression de *Kumoso* fait partie du bassin du Congo. Elle est drainée essentiellement par la rivière **Malagarazi** et ses affluents dont les principaux sont : du Nord au Sud : **Rumpungwe, Musave, Muyovozi** et **Mutsindozi.**

II.2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.

La zone écologique de la dépression de *Kumoso* est la région la moins peuplée du pays avec une densité moyenne de 101 habitants par km² d'après le recensement général de la population de 1990. Elle connaît beaucoup d'immigrants à la recherche de terres fertiles et de pâturages.

La population vit surtout de l'agriculture. Les principales cultures vivrières sont : le manioc, le haricot, l'arachide, le sorgho, la patate douce, l'éleusine, et le riz introduit récemment. Quatre principales cultures industrielles sont exploitées : le café, le canne à sucre, le coton et le tabac.

REGIONS NATURELLES DU BURUNDI

II.3. VEGETATION.

La zone écologique de la dépression de *Kumoso*, caractérisée par des forêts claires se retrouve dans le domaine Zambezien, précisément dans le district de Kumoso-Malagarazi dominé par des taxons caractéristiques qui sont notamment *Brachystegia*, *Julbernardia*, *Uapaca* et *Isoberlinic*a. Suite à des actions anthropiques multiples, les forêts claires de *Kumoso* cèdent la place aux cultures et aux divers types de savanes. Dans les vallées constamment inondées, on y observe des galeries forestières et des marécages.

II.4. DESCRIPTION DE LA BIODIVERSITE DE LA ZONE ECOLOGIQUE DE LA DEPRESSION DE KUMOSO.

II.4.1. PRINCIPAUX SITES DE LA BIODIVERSITE.

II.4.1.1. AIRES PROTEGEES

II.4.1.1.1. DESCRIPTION DES AIRES PROTEGEES DE LA ZONE ECOLOGIQUE DE LA DEPRESSION DE KUMOSO

Les écosystèmes terrestres et leur biodiversité sont bien représentés dans l'ensemble d'aires protégées dont l'INECN est en charge. Il s'agit :

- (i) du Paysage Protégé de **Gisagara**, en province Cankuzo ; et
- (ii) du Paysage Protégé de **Kinoso**, en province Makamba
- (iii) Le paysage protégé de **Mabanda** en province Makamba
- (iv) Des monuments naturels des chutes de la **Karera** et des failles de **Nyakazu**, en province de Rutana.

Le Paysage Protégé de **Gisagara**.

Il couvre une étendue de 6 126 ha dont 2 915 ha ont un couvert végétal dominé par des forêts claires.

Nzigidahera (2000) y distingue:

- des espaces de forêt claire dominée par différentes espèces de *Brachystegia* et *Julbenadia*, qui couvre la plus grande partie de l'aire protégée (2 385 ha).
- des franges de savanes boisées et arborées sur une étendue de 526 ha où les plantes ligneuses consistent encore soit de Brachystegia, Julbernadia, soit Paricanri Curatellifolia;
- de petits espaces de savanes herbeuses constituées notamment par Imperata Cylindrica et Hyparrhenia ;
- et des galeries forestières distribuées le long de petits cours d'eau ou de ravins difficiles à exploiter;

Au niveau de la faune, les grands mammifères sont plutôt rares, mais le Paysage Protégé de **Gisagara** possède une grande richesse de petits mammifères. Les éléments les plus importants sont notamment les primates *Galago senegalensis, Cercopitecus mitis* et *Cercopithecus aethiops*

Enfin, on signale une centaine d'espèces d'oiseaux caractéristiques des forêts claires et des savanes où dominent les Piciformes et les Passériformes.

Le Paysage protégé de Kinoso.

Il s'agit d'un petit espace de 1 971ha dont seulement 180 ha sont couverts d'une végétation naturelle. Cet espace encore habité consiste en une savane et des galeries forestières. Les savanes sont dominées par des arbustes des espèces comme *Parinari curatellifolia et Hymenocardia acida* distribuées dans une masse graminéenne de Hyparrhenia. Les galeries forestières abritent des arbres comme Newtonia buchananii et Albizia gummifera.

La faune de mammifères comprend 17 espèces dont de rares antilopes, le fourmilier, le pangolin et le porc-épic qui sont en voie de disparition partout ailleurs au Burundi.

Le paysage protégé de **Mabanda**

Ce sont des lambeaux forestiers isolés sur 5 sites (Muyange, Rubungu-Kigabwe, Rukonwe, Shuza et Nyakagano).

Les chutes de Karera.

Elles consistent en une succession de 3 cascades qui coulent au cœur d'une galerie entourée d'une savane. Cette dernière comprend de grands arbres comme Newtonia Buchananii et Sterculia tragacantha, avec des herbacées comme notamment Gouania longispicata, Helinus mystacinus. La savane, plutôt dégradée, recouvre des collines dégradées, avec par-ci par-là des arbustes et des termitières.

Les failles de **Nyakazu**.

Elles sont dites également « failles des Allemands » et sont creusées dans un escarpement marquant la séparation des plateaux centraux et de la dépression de **Kumoso**. Le fond du ravin abrite de grands arbres typiques de montage (Entandophragma excelsum), alors que les versants très escarpés sont couverts de forêts claires à Brachystegia.

II.4.1.1.2. EVALUATION DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES DE LA ZONE ECOLOGIQUE DE LA DEPRESSION DE KUMOSO.

- Du point de vue des objectifs spécifiques pour orienter la gestion, les aires protégées de la zone écologique de la dépression de *Kumoso* n'ont que des objectifs généraux.
- Du point de vue de la législation, les Paysages Protégées de Gisagara et Kinoso et les Monuments naturels de Karera et Nyakazu sont protégées par la législation nationale mais ne possèdent pas de règlements spécifiques.

- Du point de vue des données de base sur les ressources (mammifères, oiseaux, vertébrés, plantes, végétation,...) elles sont disponibles pour le Paysage protégé de **Gisagara** et sont et sont très lacunaires pour les autres.
- Du point de vue des données écologiques de base, elles n'existent que très partiellement pour le Paysage Protégé de **Gisagara**.
- Du point de vue des ressources génétiques, les aires protégées de Kumoso possèdent un certain nombre d'espèces animales et végétales qui peuvent être utiles à l'humanité mais peu de données sont disponibles à leur sujet et par conséquent reçoivent peu d'attention particulière. Elles sont néanmoins gérées de manière à préserver la diversité biologique et la conservation génétique.
- Du point de vue plan d'aménagement /zonage/limite, seul le Paysage protégé de GISAGARA a un plan de zonage qui limite partiellement l'impact de l'homme et des activités de développement par rapport à la capacité de charge. Aucune des aires n'a des limites fixées sur papier et physiquement marquées qui la délimitent clairement.
- Du point de vue superficie satisfaisante au niveau écologique, seul le Paysage
 Protégé de Gisagara comprend un écosystème entier.
- Du point de vue de la protection des ressources naturelles, les quatre aires protégées souffrent de la cueillette illicite de la végétation, de pâturage illicite ou de braconnage des animaux, de l'extension de l'agriculture, mais surtout des feux de brousse à répétition.
- Du point de vue de la recherche/éducation classique, les aires protégées du **Kumoso** accueillent des travaux de recherche spéciaux pouvant être utiles aux objectifs de gestion conduite par les institutions pédagogiques nationales mais malheureusement avec peu d'aménagement local.
- Du point de vue appui politique/participation locale/avantage pour la population locale :
- Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à œuvrer à la réalisation des objectifs de conservation des aires protégées du *Kumoso*.
- La participation occasionnelle de la population locale dans la gestion de ces aires est recherchée.
- Ces aires pourraient apporter des avantages réels à la population locale (tourisme) si la paix se rétablit durablement dans toute la région.
- Du point du budget, l'INECN manque de moyens financiers qui permettraient l'entretien de base et son personnel est réduit à l'extrême.
- Du point de vue du personnel et de la formation, il manque du personnel formé pour la gestion des aires protégées de *Kumoso*. Pour le moment l'INECN ne dispose que de deux techniciens (A2 et A3) affectés à la zone écologique.

- Du point de vue des besoins en équipement, ils restent importants et portent sur divers équipements tels que : véhicules, équipements pour les gardes, équipement de surveillance, matériel de communication, bâtiments pour le logement/poste de garde/bureau, matériel de bureau,...

L'aide extérieure serait nécessaire pour faire face à ces besoins

En conclusion, on perçoit à l'issue de cette évaluation de la gestion des aires protégées du *Kumoso*, que cette dernière se heurte à de nombreuses contraintes de plusieurs ordres : technique, matériel, juridique, manque de données sur les ressources, l'écologie de ces aires protégées, exploitation anarchique des ressources, etc.

II.4.1.2. AIRES NON PROTEGEES

II.4.1.2.1. LE COMPLEXE MARECAGEUX DE LA BASSE MALAGARAZI – BASSE RUMPUNGWE.

La vallée marécageuse de la **Malagarazi** et ses affluents n'est pas représentée dans le système national d'aires protégées. La dynamique hydrologique de ce système n'a pas été non plus bien étudiées, mais son importance dans le stockage des eaux, la régulation de l'écoulement et comme réserve de terres exploitables pendant la saison sèche est incontestable.

Aussi, ce complexe base **Malagarazi** – basse **Rumpungwe** et plus exactement 5 à 8 km de la vallée de la **Malagarazi** avant sont entrée en Tanzanie, et 3 à 5 km de celle de **Rumpungwe** avant sa confluence avec la rivière **Malagarazi**, devrait être doté d'un statut spéciale de protection. Ce serait une manière de garder au Burundi, le plus longtemps possible, les eaux du système de la **Malagarazi** et les avantages hydrologiques et écologiques y associés (G. Ntakimazi et Ninteretse, septembre 2003).

La principale menace qui pèse sur le complexe marécageux de la basse **Malagarazi**- basse **Rumpungwe** est la conquête de cette aire par l'agriculture et surtout l'extension des plantations de la canne à sucre de la SOSUMO qui conduirait à la destruction du système hydrologique. Une autre menace en gestation est constitué par des déchets liquides de l'usine SOSUMO qui sont déversés dans la **Mutsindozi** et ceci constitue une source de pollution du complexe à long terme. Ces menaces sont d'autant plus réelles pour des raisons suivantes :

- Au niveau juridique, l'écosystème n'est pas protégé par la législation nationale et ne bénéficie pas d'un règlement locale étant donné que les décideurs politiques ne sont pas encore sensibilisés sur son importance et sa fragilité.
- Au niveau des limites/zonage/Plan d'aménagement, il manque des études hydrologiques qui aideraient à déterminer le périmètre optimal à protéger, la zone tampon et les espaces réservés aux autres activités
- Un plan d'aménagement et de gestion du complexe devrait être par la suite élaboré.

- Au niveau de l'appui politique, tout en reconnaissant que le Gouvernement du Burundi est préoccupé par la gestion de tous les écosystèmes présentant un intérêt pour le pays, la sous-région et même le monde entier, il lui manque des données lui permettant de doter rapidement du système marécageux de la base-Malagarazi et basse-Rumpungwe d'un statut de protection.
- Au niveau de la gestion coordonnée transfrontalière de l'écosystème marécageux de la basse Malagarazi- basse Rumpungwe, on sait que du côté de la Tanzanie, le système de la haute Malagarazi- Muyovozi bénéficie d'un statut RAMSAR depuis 2000. Le Burundi devrait s'engager à son tour à protéger l'écosystème du côté de son territoire.

II.4.1.2.2. LA FORET CLAIRE DE RUHOTSA-NYABITANGU.

Elle se trouve sur deux sites, Ruhotsa et Nyabitangu en commune Mishiha. Sa richesse en essences qui vivent en symbiose avec des champignons comestibles et en diverses espèces animales lui confère, lui confère une importance incontestable pour la biodiversité.

Les principales menaces qui pèsent sur cette forêt sont l'agriculture et le braconnage.

II.4.1.2.3. LE « TUNNEL » DE GISURU

Ce grand canal creusé au temps colonial dit-on sur une série de collines et de longueur non connue est riche en espèces animales et représente un site touristique d'intérêt économique incontestable.

Il est principalement menacé par des risques d'éboulements pendant les périodes de fortes pluies.

II.4.1.3. L'AGROBIODIVERSITE.

II.4.1.3.1. RESSOURCES BIOLOGIQUES AGRICOLES.

Les principales espèces végétales cultivées dans la zone écologique de la dépression de *Kumoso* sont :

- pour les cultures vivrières : le manioc, la banane, la patate douce, le haricot, l'arachide, le maïs, le sorgho, l'éleusine, le pois cajan, le riz introduit récemment.
- pour les cultures industrielles : le café, le coton, la canne à sucre et le tabac. De essais de la culture du palmier à huile ont montré que ce dernier peut donner de bons rendements sur une bonne partie de la zone écologique.
- pour les cultures fruitières et maraîchères : l'avocatier, le manguier, les choux, les tomates, les poireaux, l'ananas,...
- pour les cultures fourragères : les graminées : Trypsacum et Penicetum ; les légumineuses arbustives : Leucena et Caliandra introduites récemment.

Les menaces qui pèsent sur les ressources biologiques agricoles sont principalement : (i) la sécheresse ; (ii) les fortes pluies ; (iii) l'érosion ; (iv) le manque d'intrants ; (v) les parasites ; (vi) le manque de semences sélectionnées ; (vii) manque des produits de fumigation pour la conservation des récoltes ; (viii) l'attaque des termites et (ix) la culture sur brûlis.

La sécheresse, comme déjà signalé, est fréquente dans la région du **Kumoso**. Elle occasionne beaucoup de pertes de la production agricole. Les fortes pluies sont à la base de la destruction des récoltes et particulièrement dans les marais :

L'érosion est responsable de la perte de fertilité des terres surtout celles surplombant la dépression du **Kumoso** et de l'envasement des marais entraînant une perte de la biodiversité.

Le manque d'intrants agricoles. Lors des consultations participatives les populations de la zone du **Kumoso** ont souligné qu'ils manquent beaucoup d'intrants (engrais, pesticides) raison pour laquelle elles recourent aux cultures sur brûlis.

Le manque de semences sélectionnées. Comme pour les intrants, la population de **Kumoso** n'a pas d'accès facile aux semences sélectionnées suite au fait qu'elle a été depuis une dizaine d'années le théâtre des affrontements entre les rebelles et l'armée du Gouvernement.

Le manque des produits de fumigation pour la conservation des récoltes est à l'origine de la destruction rapide des produits entreposés, par divers Arthropodes.

Les termites constituent une menace importante pour les cultures particulièrement pour la sylviculture.

Les cultures sur brûlis constituent souvent le point de départ des feux de brousse qui détruisent le couvert végétal et accélèrent l'érosion.

Parmi les mesures d'atténuation des menaces qui pèsent sur les ressources biologiques agricoles, on pourrait élever :

- l'extension des cultures dans les marais pour pouvoir produire même en période de sécheresse.
- les actions d'intégration agro-sylvo-zootechnique qui visent l'augmentation des rendements agricoles et par conséquent la préservation des ressources agricoles.
- Les recherches des clones résistant aux maladies et parasites notamment pour le manioc. Il faudrait noter qu'une des stations de recherche de l'ISABU se trouve dans la région de *Kumoso* à Bukemba mais elle est non fonctionnelle pour le moment.
- L'aménagement des marais pour la culture du riz réalisé dans le cadre du Projet de gestion des ressources Rurales de Ruyigi.
- La formation des populations de *Kumoso* sur les techniques de cultiver sur de petits espaces mais avec un bon rendement, les techniques de lutte contre les termites, l'utilisation des produits de fumigation pour les récoltes et les techniques de lutte antiérosives.

II.4.1.3.2. DIVERSITE DES ESPECES ANIMALES DOMESTIQUES.

Les espèces animales domestiques rencontrées dans la zone écologique de la dépression de *Kumoso* sont principalement : les bovins, les caprins, la volaille, et les porcins.

L'apiculture est pratiquée mais la pisciculture l'est beaucoup moins à cause des problèmes de pénurie d'eau et du manque d'encadrement.

Les principales menaces qui pèsent sur les animaux domestiques sont essentiellement : les destructions (vols) du bétail et de la volaille suite à la crise ; le manque de pâturage et les maladies.

Des actions d'atténuation de certaines de ces menaces ont été menées notamment dans le cadre du PGRRR (projet de gestion des ressources Rurales de Ruyigi) et ont porter sur la promotion de l'élevage en stabulation permanente ; l'amélioration de la race bovine locale par croisement avec des races performantes ; le repeuplement du cheptel ; la privatisation de la vente des intrants d'élevage (médicaments),.. Malheureusement ces actions se sont limitées à la seule province de Ruyigi et leurs fruits ne s'observent plus actuellement sur le terrain à cause de la guerre.

Il est alors nécessaire pour le moment de :

- fournir à la population de la zone écologique de la dépression de *Kumoso*, des médicament et des intrants d'élevage
- former les populations à soigner elles-mêmes certaines maladies des bêtes
- supprimer les taxes sur les médicaments vétérinaires

II.4.1.3.3. RESSOURCES BIOLOGIQUES SYLVICOLES.

Dans la zone écologique de la dépression de *Kumoso*, les boisements restent rares suite notamment à l'action des termites qui s'attaquent aux essences forestières que les différents projets qui se sont succédés ont tenté d'introduire dans la région.

Les espèces forestières rencontrées sont *l'eucalptus, la callitris et le Pinus*. Au niveau de l'agroforesterie, on rencontre : *le Grevillea, le Cedrella, le Maesopsis et le Leucaena*.

Du point de vue des connaissances des différents modes d'exploitation des ressources sylvicoles, le constat fait montrer que les populations ne sont pas suffisamment sensibilisées sur l'utilisation du Calliandra et du Leucaene dans l'alimentation du bétail. Par contre elles manifestent beaucoup d'engouement pour l'Eucalyptus et le Grevillea comme bois de service et bois d'œuvre.

Les menaces qui pèsent sur les ressources biologiques sylvicoles sont : les feux de brousse à la recherche de pâturages ; les coupes illicites de boisements pour le chauffage et la construction.

Des actions d'atténuation de ces menaces ont été menées mais sans beaucoup de succès. Il s'agit de fréquentes campagnes de sensibilisation des populations pour qu'elles puissent endiguer le phénomène de feux de brousse, qui ont eu lieu notamment dans le cadre du Projet Spéciale des Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PSTP/HIMO), le PGRRR,.... Le PSTP a même essayé de distribuer des blocs de boisements à la périphérie de ses plantations aux populations riveraines pour protéger le reste de boisement, sans beaucoup de succès, parce que les populations voulaient avant tout être propriétaires des terrains sur lesquels se trouvaient les boisements leur octroyer.

De cette expérience on a noté qu'il est nécessaire d'instaurer une gestion participative des boisements pour s'assurer qu'ils ne soient pas emportés en fumée et ne soient pas objet de coupes illicites.

II.4.2. ACCES DES POPULATIONS AUX RESSOURCES DE LA BIODIVERSITE.

Au niveau des ressources biologiques sauvages, on pourrait dire que les populations y accèdent librement et ceci est à la base des problèmes déjà évoqués d'exploitation anarchique de ces ressources suivi par la disparition de certains éléments de la biodiversité.

Au niveau des ressources biologiques agricoles, l'accès aux semences des cultures vivrières est libre en terme de distribution qu'en terme de commercialisation des récoltes. Il n'existe pas de réglementation spécifique. Pour les cultures industrielles (café, coton, tabac, canne à sucre), les différentes filières concernées se chargent de la distribution des semences de qualité et l'encadrement de la production (fourniture d'engrais, de pesticide, organisation des campagnes agricoles,...).

Au niveau des espèces animales domestiques, l'élevage se fait dans la majorité des cas de manière traditionnelle. Comme c'est une région qui forme le frontière avec la Tanzanie, les bêtes circulent de la Tanzanie vers le Burundi et vice versa sans être soumis à aucun contrôle.

Au niveau des ressources biologiques sylvicoles, les semences des essences appréciées par les populations se font à partir du Département des forêts. La crise n'a parmi que les populations accèdent facilement à ces semences forestières et agroforestières.

II.5. QUESTIONS PRIORITAIRES REGIONALES.

L'analyse de l'état des lieux montre que dans la zone écologique de la dépression de **Kumoso**, les grandes priorités régionales sont :

(i) L'établissement, le maintien et la surveillance d'un réseau intégré d'aires protégées et d'autres zones spéciales représentatives de la biodiversité, et conservation ex-situ des éléments utiles et ou menacées de la biodiversité, sur une base participative impliquant toutes les parties prenantes, dans la zone écologique du **Kumoso**.

Les problèmes identifiés sont :

- la dégradation progressive des Paysages Protégés de Gisagara, Mabanda et Kinoso et des Monuments naturels de Karera et Nyakazu;
- les risques de dégradation de tout le système hydrologique des marécages de la **Malagarazi** et de **Rumpungwe**.
- Dégradation progressive de la forêt claire de Ruhotsa –Nyabitangu dans Mishiha.
- Risques de disparition du « **Tunnel** » de Gisuru
- (ii) La consolidation de l'utilisation durables et la valorisation des ressources sauvages des aires protégées sur une base participative en favorisant l'accès des populations aux ressources de la biodiversité dans la zone écologique du **Kumoso**.

Dans ce cadre, les principaux problèmes identifiés sont :

- l'accès facile des communautés de base aux ressources des Paysages Protégés de Gisagara, Mabanda et Kinoso et les Monuments naturels de Karera et Nyakazu;
- la valorisation des ressources sauvages et particulièrement celles des Monuments naturels de **Karera** et **Nyakazu**.
- (iii) La consolidation de l'utilisation durable et valorisation des ressources de l'agrobiodiversité.

Le principal problème posé est celui d'accès facile des communautés de base aux ressources de l'agrobiodiversité.

(iv) la préservation des connaissances traditionnelles et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Les problèmes à résoudre consistent en la protection juridique des connaissances traditionnelles et leur valorisation.

III. BESOINS ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.

- III.1. ETABLISSEMENT, MAINTIEN ET SURVEILLANCE D'UN RÉSEAU INTÉGRÉ D'AIRES PROTÉGÉES ET D'AUTRES ZONES SPÉCIALES REPRÉSENTATIVES DE LA BIODIVERSITÉ, ET CONSERVATION EX-SITU DES ÉLÉMENTS UTILES ET OU MENACÉS DE LA BIODIVERSITÉ SUR UNE BASE PARTICIPATIVE, DANS LA ZONE ÉCOLOGIQUE DU KUMOSO.
- III.1.1. AMELIORATION DU MAINTIEN ET DE LA SURVEILLANCE DES PAYSAGES PROTEGES DE GISAGARA ET KINOSO ET DES MONUMENTS NATURELS DE KARERA ET NYAKAZU.

III.1.1.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER.

L'évaluation de la gestion des aires protégées de la zone écologique de la dépression de *Kumoso* faite dans la partie II.4.1.1.2. montre que les capacités à renforcer portent sur les principales contraintes suivantes :

(i) Manque d'objectifs et de règlements spécifiques pour la conservation des aires protégées de la zone écologique.

Cette situation est consécutive à la mauvaise connaissance de données de base sur les aires protégées du *Kumoso* (données sur les ressources biologiques, données écologiques, données sur les ressources génétiques).

(ii) Manque de plan d'aménagement et de gestion des Paysages Protégés de **Kinoso, Mabanda, Gisagara** et des Monuments naturels de **Karera** et **Nyakazu.**

Le plan d'aménagement et de gestion souhaitable devrait être un plan concerté avec toutes les parties prenantes, en particulier les communautés de base. Le climat socio- politique de ces dix dernières années n'a pas permis cette concertation.

(iii) Manque de protection efficace et effective des ressources naturelles des aires protégées de la zone écologique de la dépression de **Kumoso**.

C'est une suite logique du manque d'un plan d'aménagement et de gestion concerté qui impliquerait les communautés de base dans la gestion de ces aires protégées tout en leur permettant l'accès et l'utilisation durable des ressources qu'ils contiennent. Il est accentué par les faibles capacités de l'INECN au niveau technique, humain et matériel, de façon générale et de façon conjoncturelle par la crise que vit le pays, particulièrement les régions naturelles de Kumoso et Buragane.

III.1.1.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER.

Les actions suivantes pourraient contribuer au maintien des aires protégées de la zone écologique du *Kumos*o. Il s'agit de :

- Faire des recherches visant à compléter les données disponibles sur les ressources biologiques et génétiques et sur les systèmes écologiques des aires protégées du *Kumoso*.
- Définir les objectifs spécifiques de conservation pour toutes les ires protégées de la région du *Kumoso*.
- Elaborer des règlements spécifiques pour la gestion des aires protégées de **Kumoso**
- Délimiter physiquement sur terrain toutes les aires protégées de Kumoso et de manière à ce qu'elles comprennent des écosystèmes entiers (le Paysage protégé de Gisagara n'est pas concerné).
- Elaborer des plans de gestion participatifs de toutes les aires protégées de **Kumoso** de manière à permettre l'accès des populations aux ressources qu'elles contiennent, mais sans les détruire.
- Doter l'INECN de moyens humains, matériels et financiers lui permettant d'assurer la gestion des aires protégées de la région de *Kumoso*.

III.1.2. PROTECTION ET MAINTIEN DU SYSTEME HYDROLOGIQUE DES MARECAGES DE LA BASSE MALAGARAZI- BASSE RUMPUNGWE.

III.1.2.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER.

Les problèmes à résoudre sont liés au :

- (i) Manque de statut juridique pour la conservation et la gestion de cet écosystème, suite à une mauvaise connaissance de l'importance que revêt la conservation et la protection de cet écosystème. Il en découle que les décideurs politiques ne sont pas sensibilisés sur la nécessité de sa protection.
- (ii) le système marécageux de la Basse **Malagarazi** basse **Rumpungwe** n'est pas physiquement délimité et ne dispose pas d'un plan d'aménagement du fait qu'il n'est pas encore bien étudié au niveau hydrologique, topographique et biologique. Son périmètre optimal ne peut être déterminé.
- (iii) La nécessité de considérer la gestion de l'écosystème de la basse **Malagarazi** basse **Rumpungwe** dans un cadre transfrontalière avec la Tanzanie.

Cette nécessité n'est pas bien perçue par tous les intervenants par manque de données suffisantes.

III.1.2.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER.

La protection du système marécageux de la basse **Malagarazi**- basse **Rumpungwe** nécessitera les actions suivantes :

- Faire des études topographiques, hydrologiques et biologiques approfondies pour avoir des données réelles sur cet écosystème.
- Déterminer le périmètre optimal de l'écosystème et procéder à sa délimitation physique que le terrain.
- Elaborer un plan concerté d'aménagement et de gestion de l'écosystème /déterminer les usages tolérables, la zone tampon,...).
- Eriger l'écosystème marécageux de la basse Malagarazi- basse Rumpungwe sous le statut d'une aire protégée par un texte juridique approprié.
- Organiser des sessions d'information et de sensibilisation des responsables administratifs locaux et des populations locales sur l'intérêt de protéger l'écosystème de la Malagarazi- Rumpungwe.
- Organiser des visites en Tanzanie pour prendre connaissance de ce qui est fait pour le système Malagarazi- Muyovozi afin d'harmoniser les approches de conservation et de gestion.

III.1.3. PROTECTION DE LA FORET CLAIRE DE RUHOTSA-NYABITANGU ET DU TUNNEL DE GISURU

III.1.3.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER

La forêt claire de Ruhotsa-Nyabitangu et le tunnel de Gisuru n'ont pas de statut juridique pour leur conservation et leur gestion, suite à la mauvaise connaissance de leur richesse en biodiversité.

III.1.3.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER

- Faire des études approfondies sur la richesse de la biodiversité de la forêt claire de Ruhotsa-Nyabitangu et du Tunnel de Gisuru
- Déterminer l'écosystème entier de la forêt claire de Ruhotsa –Nyabitangu suivie de sa délimitation physique.
- Doter de cette forêt, le statut de paysage protégé.
- Doter du tunnel de Gisuru le statut de monument naturel.

III.2. CONSOLIDATION DE L'UTILISATION DURABLE ET VALORISATION DES RESSOURCES SAUVAGES DES AIRES PROTEGEES DU KUMOSO SUR UNE BASE PARTICIPATIVE EN FAVORISANT L'ACCES DES POPULATIONS AUX RESSOURCES DE LA BIODIVERSITE.

III.2.1. ACCES FACILE DES COMMUNAUTES DE BASE AUX RESSOURCES DES AIRES PROTEGEES DU KUMOSO.

III.2.1.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER.

(i) Législation en matière de gestion des parcs et Réserves naturelles inadaptée.

Cette législation est basée sur des concepts de protection dépassés qui interdisent l'accès des populations aux ressources des aires protégées au lieu de la réglementer.

(ii) Faible implication des autorités locales et des populations dans la gestion durable des aires protégées du **Kumoso**.

Elle est consécutive notamment au fait que ces parties prenantes ne sont pas suffisamment formé ni informées sur l'intérêt socio-économique que revêt la conservation des aires protégées du **Kumoso**.

III.2.1.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER.

Les actions suivantes devraient être menées :

- Revoir la loi sur les parcs, les réserves naturelles et les forêts sur une base participative et de manière à ce qu'elle puisse imposer des plans d'aménagement et de gestion, réglementer l'accès, imposer des normes d'exploitation des ressources de la biodiversité.
- Elaborer des règlements spécifiques pour les Paysages Protégés de **Gisagara** et **Kinoso** et les Monuments Naturels de **Karera**, et **Nyakazu** précisant les modalités d'accès ainsi que des normes d'exploitations de leurs ressources biologiques.
- Initier des projets de micro-réalisations en faveur des populations riveraines des paysages protégés de Gisagara et Kinoso et des monuments naturels de Karera et Nyakazu
- Procéder à des actions solides de formation et de sensibilisation à l'endroit de tous les intervenants (administratifs, agents de l'INECN chargés de la protection, forces de l'ordre, communautés de base) pour la sauvegarde des ressources des aires protégées du *Kumoso*.

- Former des formateurs et des vulgarisateurs qui puissent sensibiliser la population sur les méthodes d'exploitation rationnelle des ressources biologiques dans la zone écologique de la dépression de *Kumoso*.
- Créer dans les régions frontalières du Burundi et de la Tanzanie, des comités de protection de la biodiversité des forêts transfrontalières à travers une coopération bilatérale entre les deux pays .
- Prévoir dans les lois, des peines qui répriment sérieusement les feux de brousse, et mener rapidement des études sur la gestion de feux en déterminant les espaces interdits de feux et ceux à brûler pour les éleveurs pendant des périodes et par des techniques bien précises, en attendant qu'ils aient des plantations fourragères en suffisance.
- Redynamiser le métier d'apiculture dans la zone écologique de la dépression de *Kumoso*, en octroyant aux associations apicoles des ruches modernes, en multipliant les arbres et plantes mellifères et en organisant les marchés pour l'écoulement de leurs produits.

III.2.2. VALORISATION DES RESSOURCES SAUVAGES PARTICULIEREMENT CELLES DES MONUMENTS NATURELS DE KARERA ET NYAKAZU.

III.2.2.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER.

Les problèmes à résoudre sont liées à :

(i) Faible implication des communautés de base dans la gestion de ces monuments naturels.

Les monuments constituent des sites touristiques dont l'exploitation pourrait apporter des revenus aux populations locales. Néanmoins ces mêmes populations contribuent à leur dégradation (coupe des essences forestières recherchées pour la qualité de leur bois tel que *Entandophragma excelsum*,...) parce qu'elles ne sont pas impliquées dans leur gestion.

(ii) Manque d'infrastructures d'accueil et de matériel pour la valorisation de ces monuments naturels.

L'INECN n'a pas de moyens financiers nécessaires pour bien valoriser les Monuments naturels de la **Karera** et **Nyakazu** (construction de maisons d'accueil , aménagement de pistes d'accès, publication des brochures décrivant la biodiversité de ces monument, élaboration de règles de conduite à l'intention des visiteurs,...).

III.2.2.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER.

Les actions à mener consistent à :

- Mettre en place des mécanismes permettant de responsabiliser les communautés locales dans la gestion des Monuments Naturels de la **Karera** et **Nyakazu**.
- Doter l'INECN de moyens financiers lui permettant de mieux valoriser les Monuments naturels de la **Karera** et **Nyakazu** à des fins touristiques.

III.3. CONSOLIDATION DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITE.

III.3.1. ACCES FACILE DES COMMUNAUTES DE BASE AUX RESSOURCES DE L'AGROBIODIVERSITE.

III.3.1.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER.

Les grands problèmes à résoudre sont :

(i) Faible production de l'agrobiodiversité suite au manque des semences de qualité et des intrants agricoles et d'élevage.

La zone écologique de la dépression de *Kumoso* vient de passer une grande période sans être accessible aux encadreurs agricoles et forestiers. Les populations rurales consultées disent que la région a été complètement abandonnée . Beaucoup d'efforts sont donc à faire pour améliorer la production de l'agrobiodiversité.

(ii) Faibles capacités des communautés dans la gestion de l'agro-biodiversité.

La baisse du niveau d'encadrement a fait que les populations du *Kumoso* ne soient pas encore organisées pour prendre en charge des activités telles que la production des semences des cultures vivrières, la production de plants forestiers et agro-forestières, la vente d'intrants d'élevage,...

III.3.1.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER.

Les actions requises pour consolider l'utilisation durables des ressources de l'agrobiodiversité consisteraient notamment à :

- Repeupler le cheptel bovin, caprin ainsi que la volaille.
- Rechercher des moyens financiers nécessaires pour consolider les acquits du PDRRR en matière d'intégration agro-sylvo-zootecnique et étendre l'intervention sur toute la zone écologique du *Kumoso*.
- Diffuser le palmier à huile dans la zone écologique de la dépression de **Kumoso**
- Poursuivre le programme du PGRRR relatif à l'aménagement des marais et l'étendre à tous les marais de la région du *Kumoso*.

- Multiplier et diffuser très largement les essences forestières adaptées à la dépression du *Kumoso* et ou diffuser des produits phytosanitaires permettant de lutter contre les termites.
- Limiter la disparition progressive des espèces végétales cultivées suite aux maladies et parasites en disponibilisant des semences da variétés plus résistantes et à haut rendement.
- Doter les DPAE Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Makamba de moyens matériels leur permettant d'encadrer les populations locales du Kumoso dans la production et la diffusion de plants forestiers et agro-forestiers, la commercialisation d'intrants agricoles et d'élevage,...

III.4. LA PRESERVATION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET PARTAGE JUSTE ET EQUITABLE DES AVANTAGES DECOULANT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES.

III.4.1. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER.

(i) Méconnaissance des notions de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Ces notions sont récentes et ne sont pas bien appréhendées par les populations consultées de la zone écologique du KUMOSO, qui est réputée pour abriter beaucoup de personnes qui détiennent d'importantes connaissances traditionnelles sous l'influence de leurs voisins de la Tanzanie.

(ii) Inexistence de législation nationale en matière d'accès et de partage des ressources génétiques.

Le Burundi manque de compétences nationales pour élaborer une législation en matière d'accès et de partage de ressources génétiques. Il y a donc lieu de former des cadres nationaux mais également de recourir à une expertise internationale pour réglementer le secteur.

III.4.2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A MENER.

Il s'agira de:

- Organiser des ateliers de formation et d'information en faveur des communautés de base de *Kumoso* sur les connaissances traditionnelles, les ressources génétiques et les droits de propriété intellectuelle.
- Former , informer tous les intervenants en matière d'accès et partage des ressources génétiques, sur les conventions, les normes et politiques relatives aux droits de propriété intellectuelle, au commerce , à leur liens avec les ressources génétiques et les ressources traditionnelles conformément à la législation nationale et aux instruments internationaux existants.

- Edicter une loi pour la protection juridique des connaissances traditionnelles et des ressources génétiques, notamment par la promotion des formes de protection des droits de propriété intellectuelle.

III.5. STRATEGIE DE RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE DANS LA ZONE ECOLOGIQUE DE LA DEPRESSION DE KUMOSO.

III.5.1. OBJECTIF GLOBAL.

L'objectif global poursuivi est la gestion et l'utilisation durables des ressources de la diversité biologique de la zone écologique de la dépression de *Kumoso*.

III.5.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- (i) l'amélioration du maintien et de la surveillance des Paysages protégés de **Gisagara**, **Mabanda** et **Kinoso** et des Monuments Naturels de **Karera** et **Nyakazu**.
- (ii) la protection et le maintien su système hydrologique des marécages de basse **Malagarazi**-basse **Rumpungwe**.
- (iii) l'amélioration de l'accès des communautés de base aux ressources biologiques des Paysages Protégés de **Gisagara**, **Mabanda** et **Kinoso** et des Monuments Naturels de la **Karera** et **Nyakaru**.
- (iv) La valorisation des ressources sauvages et particulièrement celles des Monuments Naturels de la **Karera** et de **Nyakazu**.
- (v) L'amélioration de l'accès des communautés de base aux ressources de l'agrobiodiversité.
- (vi) La promotion de la protection juridique des connaissances traditionnelles et leur valorisation dans le partage équitable des ressources de la biodiversité.

III.5.3. ACTIONS A MENER

STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE DANS LA ZONE ECOLOGIQUE DE LA DEPRESSION DE KUMOSO

Objectif spécifique n°1: Etablissement, maintien et surveillance d'un réseau intégré d'aires protégées et d'autres zones spéciales représentatives de la biodiversité et conservation ex-situ des éléments utiles et ou menacés de la biodiversité, sur une base participative, dans la zone écologique de la dépression de **Kumoso**.

Stratégies	Actions de renforcement des capacités à mener	Responsables	Partenaires
Amélioration du maintien et de la surveillance des Paysages Protégés de Gisagara , Mabanda et Kinoso et des Monuments Naturels de la Karera et Nyakazu .	 Faire des recherches visant à compléter les données disponibles sur les ressources biologiques et génétiques et les systèmes écologiques des aires protégées de la zone écologique de la dépression de <i>Kumoso</i>. 	- INECN	- Universités - Bailleurs.
	 Définir les objectifs spécifiques de conservation pour toutes les aires protégées de la zone écologique. 	- INECN	Population locale Administration locale
	 Elaborer des règlements spécifiques pour la gestion des aires protégées du <i>Kumoso</i> 	- INECN	Population localeAdministration localeMINI-JUSTICE
	 Délimiter physiquement sur terrain toutes les aires protégées du <i>Kumoso</i> et de manière à ce qu'elles comprennent des écosystèmes entiers. 	- INECN	 Administration locale Population locale DPAE

	 Elaborer des plans de gestion participatifs de toutes les aires protégées de <i>Kumoso</i> de manière à permettre l'accès des populations aux ressources qu'elles contiennent mais sans les détruire. 	- INECN	 DPAE Administration locale Populations locales
	 Doter les services de l'INECN chargés de la gestion des aires protégées du <i>Kumoso</i> de moyens matériels et techniques leur permettant de mieux remplir leur mission. 	- MINATET	- Bailleurs
 Protection et maintien du système hydrologique des marécages de la basse Malagarazi- basse Rumpungwe 	 Faire des études topographique, hydrologiques et biologiques approfondies pour avoir des données réelles sur cet écosystème. 	- INECN	- IGEBU - UNIVERSITES
	 Déterminer le périmètre optimal de l'écosystème et procéder à sa délimitation physique sur le terrain. 	- INECN	- DPAE - Communautés locales
	 Elaborer un plan concerté d'aménagement et de gestion de l'écosystème (déterminer les usages tolérables, la zone tampon,). 	- INECN	 Administration locale DPAE Communautés locales
	 Eriger l'écosystème marécageux de la basse Malagarazi- basse Rumpungwe sous le statut d'une aire protégée par un texte juridique approprié. 	- MINATET	- MIN. JUSTICE - MINAGRI

	 Organiser des sessions d'information et de sensibilisation des responsables administratifs locaux et des populations locales sur l'intérêt de protéger l'écosystème de la Malagarazi_ Rumpungwe. 	- INECN	- ONG - DPAE
 Protection de la forêt claire de Ruhotsa-Nyabitangu et du tunnel de Gisuru 	 Faire des études approfondies sur la richesse de la biodiversité de la forêt claire de Ruhotsa- Nyabitangu et du tunnel de Gisuru 	- MINATET	- INECN
	 Déterminer l'écosystème entier de la forêt claire, suivie de sa délimitation physique. 	- INECN	- DPAE - Communautés locales
	 Doter de la forêt claire de Ruhotsa-Nyabitangu et du Tunnel de Gisuru, respectivement le statut de paysage protege et de monument naturel 	- MINATET	- MIN. JUSTICE - MINAGRI
	Organiser des visites en Tanzanie pour prendre connaissance de ce qui est fait pour le système Malagarazi-Muyovozi afin d'harmoniser les approches de conservation et de gestion.	- MINATET	- MINAGRI - Administration Provinciale

- Organiser des réunions de	- MINATET	- Bailleurs
formation pour les populations,		
les autorités locales et les		
responsables des différents		
services, sur l'importance de la		
conservation de la biodiversité,		
ainsi que la mise en place d'un		
Programme National pour la		
biodiversité, à l'image du		
Programme National de Lute		
contre le SIDA.		

Objectif spécifiques n° 2. Consolidation de l'utilisation durable et valorisation des ressources sauvages des aires protégées de *Kumoso* sur une base participative en favorisant l'accès des populations aux ressources de la biodiversité

Stratégies	Actions de renforcement des capacités à mener	Responsables	Partenaires
- Amélioration de l'accès des communautés de base aux ressources des aires protégées du <i>Kumoso</i> .	 Revoir la loi sur les Parcs, les Réserves Naturelles et les Forêts sur une base participative et de manière à ce qu'elle puisse imposer des plans d'aménagement et de gestion, réglementer l'accès, imposer des normes d'exploitation des ressources de la biodiversité. 	- MINATET	- MINAGRI - MINI.JUSTICE - MIN.INTERIEUR - Communautés locales
	- Elaborer des réglementations spécifiques pour les Paysages Protéges de Gisagara et Kinoso ainsi que les Monuments Naturels de la Karera et Nyakazu précisant les modalités d'accès ainsi que les normes d'exploitation de leurs ressources biologiques.	- MINATET	- INECN - Bailleurs de fonds
	 Procéder à des actions solides de formation et de sensibilisation à l'endroit de tous les intervenants (administratifs, agents de l'INECN chargés de la protection, forces de l'ordre, communautés de base) pour la sauvegarde des ressources des aires protégées du <i>Kumoso</i>. 	- INECN	- Administration locale - ONG

 Former des formateurs et des vulgarisateurs qui puissent sensibiliser la population locale sur les méthodes d'exploitation rationnelle des ressources biologiques dans la zone écologique de la dépression de Kumoso. 	- ONG - DPAE
 Initier des projets de micro-réalisations en faveur des populations riveraines des paysages protégés de Gisagara et Kinoso et des monuments naturels de Karera et Nyakazu 	- ONG - DPAE
 Créer dans les régions frontalières du Burundi et de la Tanzanie, des comités de protection de la biodiversité des forêts transfrontalières à travers une coopération bilatérale entre les deux pays. 	- ONG - INECN
 Prévoir dans les lois, des peines qui répriment sérieusement les feux de brousse, et mener rapidement des études sur la gestion de feux en déterminant les espaces interdits de feux et ceux à brûler pour les éleveurs pendant des périodes et par des techniques bien précises, en attendant qu'ils aient des plantations fourragères en suffisance. 	- INECN - DPAE

	 Redynamiser le métier d'apiculture dans la zone écologique de la dépression de <i>Kumoso</i>, en octroyant aux associations apicoles des ruches modernes, en multipliant les arbres et plantes mellifères et en organisant les marchés pour l'écoulement de leurs produits. 		- DPAE - ONG
 Valorisation des ressources bioloqiques sauvages particulièrement celles des Monuments Naturels de la Karera et Nyakazu. 	 Mettre en place des mécanismes permettant de responsabiliser les communautés locales dans la gestion des Monuments Naturels de Karera et Nyakazu . 	- INECN	 Administration locale Communautés locales
	 Doter l'INECN de moyens financiers lui permettant de mieux valoriser les Monuments Naturels de la Karera et de Nyakazu notamment à des fins touristiques. 		- Bailleurs de fonds
	 Former des ressources humaines de l'INECN en méthodes de suivi et évaluation des activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. 		- ONG - Bailleurs de fonds

Objectif spécifique n°3. Consolidation de l'utilisation durable et valorisation des ressources de l'agrobiodiversité.

Stratégies	Actions de renforcement des capacités à mener	Responsables	Partenaires
Amélioration de l'accès des communautés aux ressources de l'agrobiodiversité		- MINAGRI	- DPAE - Bailleurs de fonds
	- Disponibiliser pour la population de la zone écologique de la dépression de <i>Kumoso</i> , des médicaments et des intrants d'élevage	- MINAGRI	- DPAE - Bailleurs de fonds
	Supprimer les taxes sur les médicaments vétérinaires et former les populations de la région à soigner elles-mêmes certaines maladies des bêtes	- MINAGRI	- DPAE - Bailleurs de fonds
	 Rechercher les moyens financiers nécessaires pour consolider es acquits du PGRRR en matière d'intégration agro- sylvo- zootechniques et étendre l'intervention sur toute la région du <i>Kumoso</i>. 	- MINAGRI	- MINATET

- Poursuivre le programme initié par le PGRR relatif à l'aménagement des marais du <i>Kumoso</i> et l'étendre sur toutes les provinces .	- MINAGRI	 DPAE Bailleurs de fonds Département du Génie Rural
Multiplier et diffuser largement des essences forestières adaptées à la dépression du <i>Kumoso</i> et ou diffuser des produits phytosanitaires permettant de lutte contre les termites.	- Département des Forêts	- DPAE - INECN - Administration locale - ONG
 Limiter la disparition progressive des espèces végétales cultivées suite aux maladies et aux parasites en disponibilisant des semences de variétés plus résistantes et à haut rendement 	- DPAE	ISABUUNIVERSITESAdministration locale
- Diffuser la culture du palmier à huile dans la zone écologique de la dépression de Kumoso	- DPAE	- ISABU
Doter les DPAE Cankuzo Ruyigil Rutana et Makamba de moyens matériels leur permettant d'encadrer les populations locales du <i>Kumoso</i> dans la production des semences pour les cultures vivrières, la	- DPAE	 Administration locale Département des Forets

production et la diffusion des plants forestiers,la commercialisation d'intrants agricoles et d'élevage,	

Objectif spécifique n° 4 : Préservation des connaissances traditionnelles et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Stratégies.	Actions de renforcement des capacités à mener	Responsables	Partenaires
Promotion de la protection juridique des connaissances traditionnelles et leur valorisation dans le partage équitable des ressources de la biodiversité		- MINATET	 MIN.JUSTICE MINI.INTERIEUR MIN.SANTE Communautés locales Bailleurs de fonds

- Edicter une loi pour la protection juridique des connaissances traditionnelles et des ressources génétiques, notamment par la promotion des formes de protection des droits de propriété intellectuelle.	- MINATET	 MIN.JUSTICE MINI.INTERIEUR MIN.SANTE Communautés locales Bailleurs de fonds
 Organiser des ateliers de formation et d'information en faveur des communautés locales de <i>Kumoso</i> sur les connaissances traditionnelles, les ressources génétiques et les droits de propriété intellectuelle. 	- INECN	- DPAE - ONG
- Former, informer tous les intervenants en matière d'accès et partage des ressources génétiques, sur les conventions, normes et politiques relatives aux droits de propriété intellectuelle, au commerce, à leurs liens avec les ressources génétiques et les ressources traditionnelles conformément à la législation nationale et aux instruments internationaux existant.	- INECN	- DPAE - ONG

IV. PROCHAINES ETAPES ET ACTIVITES FUTURES ENVISAGEES

Les actions proposées dans le plan d'actions exigent que :

- Le Ministère de l'Aménagement du territoire de l'Environnement et du Tourisme commence déjà à élaborer à l'intention du public de *Kumoso*, un plan de formation et de sensibilisation à la gestion des aires protégées et des boisements.
- L'INECN et ses partenaires en collaboration avec l'administration territoriale de Makamba, Rutana, Ruyigi et Cankuzo et les populations locales devront procéder à la délimitation précise des aires protégées de la dépression de Kumoso.
- 3. Le gouvernement devra préciser dans un premier temps en partenariat avec la SOSUMO, les limites d'exploitation de la société sur le réseau hydrographique de la Malagarazi. Dans un deuxième temps il devra doter d'une partie des marais de la Malagarazi, le statut de « Réserve naturelle gérée » ici nous avons ciblé les marais de la basse Malagarazi-basse Rumpungwe.
- 4. Parallèlement, le gouvernement devra mobiliser les moyens financiers nécessaires pour aménager cette réserve naturelle et délimiter toutes les aires protégées de *Kumoso* aux limites encore non précises.
- 5. Le gouvernement devra intensifier pour la zone écologique de la dépression de *Kumoso* le programme de reboisement et de repeuplement du cheptel sans oublier celui de l'augmentation de la production agricole vivrière et industrielle.

V. SUIVI ET EVALUATION

Pour que le plan d'action soit exécuté avec efficacité et dans les délais fixés, il faut que le MINATET via l'INECN qui est l'institution chargée de coordonner les activités du plan d'actions mette en place des procédures de suivi et contrôle organisationnel, technique et financier.

Ces procédures seraient élaborés par les cadres du MINATET épaulés par les membres de la commission nationale de l'environnement et qui devront suivre leur applicabilité.

VI. PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

TITRE DU PROJET : PROJET DE CREATION ET DE PROTECTION DE LA

RESERVE DU COMPLEXE MARECAGEUX DE LA

BASSE MALAGARAZI-BASSE RUMPUNGWE

VI.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

VI.1.1. CONTEXTE

Le Burundi a déjà élaboré une stratégie et un plan d'action en matière de diversité biologique sous forme d'un projet : renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB avec comme objectif global de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de diversité biologique par l'évaluation des besoins en renforcement des capacités à travers les priorités suivantes :

- (a) Identification des besoins de renforcement des capacités pour la mise en euvre des mesures générales de conservation et d'utilisation durable in situ et ex situ
- (b) Identification des besoins de renforcement des capacités en matière de taxonomie
- (c) Identification des besoins de renforcement des capacités sur la méthodologie d'évaluation et d'atténuation des menaces spécifiques pesant sur les composantes de la diversité biologique
- (d) Identification des besoins de renforcement des capacités sur l'accès aux ressources et le portage des avantages découlant de leur utilisation.
- (e) Renforcement des capacités du centre d'échange d'informations en matière de Diversité Biologique.

Cet objectif ne sera atteint que si toutes les couches de la population sont correctement informées sur les valeurs de la Biodiversité et les risques qu'elle en court si elles ne sont pas impliqués et engagés dans sa conservation et sa bonne gestion pour une utilisation durable.

Concernant particulièrement la zone écologique de la dépression de Kumoso, la mise en œuvre de la SNPA-DB est une activité qui doit être orientée vers tous les aspects de la Diversité Biologique domestique et sauvage.

VI.1.2. JUSTIFICATION

A l'heure actuelle, on observe une rupture de plus en plus croissante des équilibres écologiques des milieux et des écosystèmes naturels et des boisements suite à la pression humaine grandissante sur les reliques de formation naturelles.

Dans la zone écologique de la dépression de *Kumoso*, la Diversité Biologique est menacée par les dégradations surtout d'origine anthropique d'importants écosystèmes abritant cette diversité suite à de nombreux facteurs.

* Au niveau des paysages protégés de Kinoso et Gisagara

- La destruction des écosystèmes naturel par les feux de brousse, les méthodes culturales inadaptées et le prélèvement incontrôlé des ressources floristiques et faunistique.
- L'absence d'un cadre de concertation entre les services techniques, les populations locales et l'administration pour une gestion durable des ressources des aires protégées.
- * Au niveau des espaces non protégés
 - Le manque de textes juridiques qui régiraient les marais de la Malagarazi et ses affluents
 - Le manque de plan d'aménagement et de gestion de nouvelles aires à protéger.

VI.2. OBJECTIF

L'objectif global du projet est l'instauration et la conservation d'une réserve naturelle du réseau hydrologique de la **Malagarazi** avec tous les avantages écologiques y associés notamment :

- Le maintien au niveau le plus haut possible des eaux avant qu'elles ne quittent définitvement la région du Kumoso vers la Tanzanie
- Le maintien d'un écosystème qui sert de zone de refuge de la faune et de la flore qui sont constamment détruites en amont par l'agriculture et la secheresse.

VI.3. MISSIONS DE LA STRUCTURE DE COORDINATION

Pour atteindre l'objectif ci-haut mentionné, la structure de coordination aura comme agenda :

- Organiser au audit interne à l'INECN en vue de délimiter physiquement les périmètres optimum des écosystèmes des marais de la Malagarazi et ses affluents
- Elaborer des plans concertés d'aménagement et de gestion des périmètres ainsi délimités
- Identifier des partenaires clés
- Assurer l'information, la communication, l'éducation des communautés locales en matière de gestion durable des ressources de la Diversité Biologique
- Mettre sur pied un cadre de coopération entre le Burundi et la Tanzanie pour harmoniser le plan d'aménagement et de gestion de la base Malagarazi – basse Rumpungwe et celui de la haute Malagarazi-Muyovozi déjà fonctionnel
- Rechercher les moyens financiers nécessaires
- Publier par an l'état de la Diversité Biologique de la basse Malagarazi-basse Rumpungwe
- Augmenter le reboisement sous forme au micro-boisements privés des espaces dénudés en amont et sur les bassins versants.

VI.4. RESULTATS ATTENDUS

- La basse **Malagarazi**-basse **Rumpungwe** érigé au statut de réserve naturelle gérée et dotée d'un plan concerté d'aménagement et de gestion
- Augmentation des boisements sur le bassin-versant de la **Malagarazi** et ses affluents
- Augmentation de la diversité floristique et faunistique de la basse Malagarazibasse Rumpungwe
- Un partenariat entre l'INECN et la Tanzanie dans la conservation et l'utilisation durable de la Diversité Biologique de la **Malagarazi** et ses affluents.

VI.5. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE COORDINATION

Comme cadre institutionnel, la structure de coordination sera placé sous la responsabilité de l'INECN.

Les principales composantes de la structure sont :

- Le comité régional d'aménagement et de gestion de la basse **Malagarazi**-basse **Rumpungwe**
- Deux antennes provinciales de Makamba-Rutana et Ruyigi-Cankuzo

Le comité régional sera composé de :

- Un secrétaire exécutif
- Un assistant technique chargé de l'Agro-biodiversité
- Un assistant technique chargé de la Diversité Biologique naturelle
- Un personnel d'appui
- Des consultants

Le comité régional sera chargé de planifier et de suivre la mise en œuvre des activités de coordination.

Les antennes provinciales seront composées par deux représentants des DPAE Makamba et Rutana et deux représentants des DPAE Ruyigi et Cankuzo, un représentant de l'INECN, du département des Forêts, un représentant de la SOSUMO et un représentant de l'administration territoriale.

VI.6. COÛTS ESTIMATIFS

N°	ACTIVITES	MONTANTS EN US \$
1	Séminaire de formation des décideurs politiques et	30.000
	des cadres de l'administration provinciale de	
	Makamba, Rutana, Ruyigi, et Cankuzo	
2	Séminaire de formation des représentants des	$700 \times 7 = 49.000$
	communautés locales (7 communes concernées)	
3	Multiplication et diffusion des différents textes de	20.000
	lois traduits en kirundi	
4	Etudes hydrologiques, biologiques et socio-	160.000
	économiques	
5	Délimitation physique et élaboration des textes	25.000
	juridiques	
6	Elaboration des plans concertés d'aménagement	90.000
	et de gestion	
7	Etude du cadre de collaboration avec les services	45.000
	de la réserve naturelle de la haute Malagarazi-	
	Muyovozi	
8	Reboisement du bassin versant de la	200.000
	MALAGARAZI et ses affluents	
	TOTAL	599.000

Références bibliographiques

 Bambara L. et Baragwandika A., 2003 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB : Evaluation des données disponibles et identification des besoins pour l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées et des boisements au Burundi. 40p. ; Rapport dans le cadre du projet

SNPA-DB/BDI/98/G3

- Bigawa S. et Habonimana B., 2003: Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB: Evaluation des capacités humaines déjà existantes dans les différentes institutions ayant trait à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation. 28p.; Rapport dans le cadre du projet SNPA-DB/BDI/98/G31
- 3. Bigawa S. et Nabirorere S., 2003 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB : étude critique sur les mécanismes existants de coordination horizontale entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité ainsi que l'émergence et le fonctionnement des associations, OGNs etc. 44p.; Rapport dans le cadre du projet SNPA-DB/BDI/98/G31.
- 4. Bizuru E., Ntakimazi G. et Habonimana B. 2003 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB : Identification des besoins de renforcement des capacités en matière de taxonomie. 53p. ; Rapport dans le cadre du projet SNPA-DB/BDI/98/G31.
- Bukuru J.M. 1999 : Analyse participative par zone écologique de la qualité de conservation de la biodiversité, de la durabilité, de l'exploitation des ressources biologiques et de l'équitabilité du partage des bénéfices qui en découlent projet INECN, DBI/98/G31
- 6. Ntakimazi G et Ninteretse C. 2003 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB, INECN-PNUD/FEM : Identification des besoins pour la création de nouvelles aires à protéger ou d'autres zones spéciales de protection représentatives de la biodiversité ; Rapport dans le cadre du projet SNPA-DB/BDI/98/G31.
- 7. Ntamubano W., Karikurubu G et Kinezero M., 2003 : Renfocement des capacités pour la mise en oeuvre de la SNPA-DB : Evaluation des connaissances sur les différentes modes d'exploitation des ressources et analyses critiques sur des règles et mécanismes d'accès aux ressources et identification des besoins des communautés de base en matière d'accès aux ressources et au partage des bénéfices. Rapport dans le cadre du projet SNPA-DB/BDI/98/G31

- 8. Nyamuyenzi S., Ndabahagamye F. et Nyandwi V. 2003: Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB: Evaluation des données existantes et identification des besoins pour l'élaboration d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation dans le but de responsabiliser les communautés locales pour une meilleure gestion de la biodiversité. 42p.; Rapport dans le cadre du projet SNPA-BDI/98/G31.
- 9. Nzigidahera B. 2003 : Guide d'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB, INECN-PNUD/FEM
- 10. Nzigidahera B., 1994 : Stratégies de protection des écosystèmes naturels de Cankuzo- Est.
- 11. Nzigidahera B., 1996: Plan de gestion du paysage protégé de Gisagara.
- 12. Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de la Diversité Biologique : Rapport sur l'atelier régional sur la Diversité Biologique de la zone écologique des dépressions de Kumoso et Bugesera ; Bujumbura, juin 2000,34p.
- 13. Ruzima S. et Nindorera D., 2003 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB, INECN –PNUD/FEM : Identification des besoins pour élaborer les textes d'application des conventions ratifiées en rapport avec la biodiversité et pour réviser, compléter et vulgariser les textes de lois à la lumière de la convention sur la diversité biologique et en intégrant l'approche participative. 60P. : Rapport dans le cadre du projet SNPA-DB/BDI/98/G31

ANNEXES

Annexe N°1

INCAMAKE

Haraheze igihe kitari kinini cane abashakashatsi batanguye gusemerera mu kubwira isi yose bavuga ko ibidukikije bigeramiwe cane cane ibinyabuzima.

Leta y'Uburundi ntiyiciye amatwi. Niho mu mwaka w'i 2000 yategura inzira yokwisungwa n'icokorwa kugira ibinyabuzima bikoreshwe vyongere bikingirwe mu gihugu cose kugira ngo bigirire akamaro abariho ubu n'abazovuka ejo na hirya y'ejo.

Harakozwe ivyigwa mu gihugu cose kugira ngo hamenyekane icokorwa kugira ngo ibinyabuzima bibungabungwe mu gihugu cose. Iyi ncamake yerekeye cane cane icokorwa mu ntara kama ya *kumoso* iherereye amaja mu buseruko bw'igihugu.

Ibiri muri iyi mpfunyapfunyo tubikesha:

- Ivyiyumviro vyavuye mu biganiro twagiranye n'imirwi myinshi ifise uruhara mu buzima bw'intara kama za *Kumoso* na *Buragane* hagati y'amagenekerezo ya 17 na 23 Kigarama 2003. Iyo mirwi igizwe n'abajejwe intwaro, amashirahamwe y'abanyagihugu, ay'abagiraneza, n'abarongoye ubuzi bunyuranye mu ntara.
- Ivyegeranyo vy'ibindi vyigwa vyabaye mu gihugu cose imbere yuko ibi bikorwa bitangura.

Mu ntumbero yacu yambere, tubanza kurabira hamwe ingene ibinyabuzima bingana n'ukuntu vyifashe mu ntara kama za *Kumoso* na *Buragane*.

Mbere na mbere ivyo binyabuzima tubisanga mu mashamba cimeza, yaba ayakingiwe na Leta canke ayadakingiwe; tubisanga kandi mu nzira no mu bice bizeqereye.

Intara kama ya *Kumoso* ifise amashamba menshi kuko abantu bataragwira cane. Amwe muri yo usanga agiteranye, mu yandi hasigaye ibiti bike bike, ahandi ni umuyange gusa.

Ayakingiwe muri ayo ni ishamba riri mu karere ka **Kinoso**, ishamba ryo mu **Mabanda**, n'ishamba ry'l **Gisagara** mu Cankuzo. Ayo mashamba arimwo ibinyabuzima bigizwe n'ibiti n'ibikoko vy'ingirakamaro. Ivyo binyabuzima birageramiwe cane cane n'imiriro yo muci, canke abantu biyadukiza kurima mu mashamba.

Ivyo bigatumwa n'ukuntu abanyagihugu n'ababarongoye bamwe bamwe badategera neza iciza co gukingira ayo mashamba, n'ubukene bw'abakozi bakwiye ba INECN. Bitumwa kandi n'amategeko akingira amashamba atazwi cane n'abanyagihugu.

Ibindi bibanza bikingiwe ni amazi yo ku musozi i Karera n'ibimanga vy'i Nyakazu. Hakenewe kongerezwa inguvu kugirango ivyo bibanza ntibitituke, kuko kiretse ibinyabuzima bihaba, ni n'ibibanza ingenzi zikunda kugendera.

Ku vyerekeye ibinyabuzima vy'ibibanza bidakingiwe, intara kama ya *Kumoso* ifise ibirere vyinshi usanga hakenewe ko bikingirwa; navyo ni nk'udushamba duto duto turi hirya no hino mu ntara nk'ishamba rya **Ruhotsa** na **Nyabitangu** muri Mishiha, akayaga **Nyabugore** muri Kinyinya hamwe n'ikiyaya ca **Malagarazi** n'izindi nzuzi z'irwisukamwo. Ico kiyaya gifise ibinyabuzima bitari bike, kigeramiwe n'uburimyi cane cane ibikaju vya SOSUMO bishobora kubandanya bikwira ico kiyaya cose.

Ku vyerekeye ibinyabuzima vyo mu burimyi no mu bworozi navyo nyene birageramiwe cane cane n'itituka ry'amatongo, ubuhinga bwo kurima n'imbuto nziza bidashemeye mu ntara. Hari kandi ingwara nyinshi z'ibiterwa n'ibitungwa, ingwano nayo yaje gusongera isibe.

Umuntu aravye ingene ibinyabuzima vyifashe mu ntara kama za *Kumoso* na *Buragane*, harakenewe ibi bikurikira :

- Gukora ibishoboka vyose kugira amashamba akingiwe ya Kinoso, Mabanda,
 Gisagara hamwe n'ibibanza vya Nyakazu na Karera bikingirwe kurusha uko biri ubu
- Gukingira ikiyaya ca Malagarazi cane cane igice urwo ruzi ruhurira mwo na Rumpungwe, ishamba rya Ruhotsa na Nyabitangu muri Mishiha, n'akayaga Nyabugore ko mu Kinyinya
- Gutegura neza ingene abanyagihugu bokoresha amashamba cimeza akingiwe batononye ibinyabuzima birimwo
- Gusubira gutera ibiti ahantu hose vyahora mu ntara no kubikingira
- Gusubiriza ibitungwa vyibonekeza ko vyagabanutse mu ntara
- Guha abanyagihugu bo mu ntara kama za Kumoso na Buragane, uburyo bwo gushobora kuronka imbuto zimbuka z'ibiterwa n'ibitungwa
- Gutegura ivyigwa vya misi yose biha umunyagihugu wo mu KUMOSO ubumenyi bukwiriye mu gukingira ni mu gucungera ibinyabuzima
- Guha ubushobozi ubuyobozi bw'uburimyi b'ubworozi mu ntara bwo gukwiza imbuto nyinshi kandi zimbuka
- Guha ubushobozi bukwiriye ubuyobozi bw'uburimyi n'ubworozi mu ntara bwo gucungera no kurwanya ingwara z'ibitungwa n'ibiterwa
- Gukwiragiza mu banyagihugu bo mu **Kumoso** na **Buragane** amategeko akingira ibidukikije

Ibikorwa nk'ivyo bikenera uburyo n'inguvu z'abantu benshi. Nico gituma hasabwe ko Leta yoburondera mu maguru masha kugira ngo bufashe guhimiriza abatware mu ntara za Makamba, Rutana, Ruyigi na Cankuzo kuva ku rwego rwo hejuru gushika ku munyagihugu n'abandi bantu bo mu bundi buzi batibagiwe kugira ngo iki gikorwa nkenerwa mw'iterambere ry'ubu no muri kazoza gishoboke.

Annexe N°2

LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

MAKAMBA

- 1. Nijenahagera Juvénal : Conseiller du gouverneur
- 2. Hajayandi Charles: DPAE Makamba
- 3. Nyandwi Onésime : Responsable des paysages protégés de Makamba
- 4. Mbinga Emmanuel: Administrateur communal Mabanda
- 5. Ngendakumana Eric : Cultivateur (Mabanda)
- 6. Ndikumana Hermenegilde: "
- 7. Masumbuko Anicet: " "
- 8. Hicuburundi Cyprien: " "
- 9. Ngendakumana Christophe: Apiculteur
- 10. Nintunze Clément : Apiculteur
- 11. Ndayihereje Joachim: Agronome forestier Makamba
- 12. Administrateur Communal de Kayogoro
- 13. Administrateur Communal de Kibago

RUTANA

- 1. Conseiller principal du gouverneur
- 2. Bizimana Venant : Secrétaire communal Rutana
- 3. Mukenga Onesphore: Agronome forestier Rutana
- 4. Kavakure Emmanuel : Agronome communal Bukemba
- 5. Niyongabo Arthémon : Cultivateur
- 6. Administrateur communal de Bukemba
- 7. Ntahonkiriye Sévérin : Cultivateur
- 8. Nimenya Philbert : Secrétaire communal Giharo
- 9. Nizigama Serges : Agronome communal Giharo
- 10. Nivonkuru Gilbert : Vétérinaire communal
- 11. Administrateur communal Giharo
- 12. Nizigiyimana Léopold : Directeur agronomique SOSUMO

Ruyigi

- 1. Cubahiro Jérémie : Administrateur communal Ruyigi
- 2. Conseiller économique du gouverneur Ruyigi
- 3. Ngirirwa Gervais: Administrateur communal Kinyinya
- 4. Habib Selemani : Vétérinaire communal Kinyinya
- 5. Bigendako Abraham: Cultivateur Kinyinya
- 6. Administrateur communal de Gisuru
- 7. Administrateur communal de Nyabitsinda

Cankuzo

- 1. Busindu Didas : Conseiller du gouverneur
- 2. Administrateur communal de Mishiha
- 3. Administrateur communal de Gisagara
- 4. Baryanintimba Léonidas : paysage protégé de Gisagara
- 5. Gataga Bernard : Garde forestier Gisagara
- 6. Kamangaza Pascal : Chef de secteur Camazi
- 7. Administrateur communal de Cendajuru